

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/128 DU 19 SEPTEMBRE 2026 PORTANT NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ETAT DU BURUNDI AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE COMMERCIALE DU BURUNDI, « BANCObU »

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/017 du 23 octobre 2003 modifiant le Décret-loi n°1/038 du 7 juillet 1993 portant Réglementation des Banques et Etablissements Financiers ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 30 mai 2011 portant Code des Sociétés Privées et à Participation Publique ;

Vu le Décret n 100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de Gouvernance des Etablissements Publics à Caractère Administratif, des Administrations Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n°100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/024 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique ;

Sur proposition du Ministre des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommée Administrateur Représentant l'Etat du Burundi au Conseil d'Administration de la Banque Commerciale du Burundi « BANCObU » :

Monsieur Festus BIMENYIMANA, en remplacement de Madame Léa NGABIRE.

Article 2 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 19 septembre 2026

Evariste NDAYISHIMIYE.-

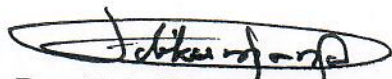
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.

LE MINISTRE DES FINANCES,
DU BUDGET ET DE L'ECONOMIE
NUMERIQUE,



Dr. Alain NDIKUMANA.

